Plan d’action pour promouvoir le transport ferroviaire de voyageurs longue distance et transfrontière

2022/2022(INI) - 12/10/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d’initiative d’Annalisa TARDINO (ID, IT) sur le plan d’action pour promouvoir le transport ferroviaire de voyageurs longue distance et transfrontière.

Les députés soutiennent le plan d’action visant à stimuler le transport ferroviaire de voyageurs à longue distance et transfrontalier et la nécessité de fixer des objectifs ambitieux pour rendre le transport ferroviaire plus attrayant et plus efficace.

Le plan contribue pleinement à la réalisation d’un large éventail d’objectifs, notamment la création d’un système ferroviaire unique européen sûr et pleinement interopérable, l’amélioration de la durabilité, la promotion de la billetterie multimodale, la création d’emplois, le renforcement de la connectivité, en accordant une attention particulière aux régions éloignées, insulaires, montagneuses et zones moins peuplées.

Meilleure mise en œuvre de l’acquis ferroviaire de l’Union et interopérabilité accélérée

Les députés se félicitent de l’accélération des travaux visant à garantir la mise en œuvre intégrale du 4e paquet ferroviaire et des spécifications techniques d’interopérabilité (STI). Ils soulignent que le **déploiement intégral de l’ERTMS** contribuera à la création d’un espace ferroviaire numérique unique européen, garantissant le développement d’une capacité de réseau accrue, de services de transport ferroviaire sûrs, sécurisés, rapides et efficaces pour les connexions longue distance et transfrontalières.

En vue d’accroître l’attractivité des services de transport ferroviaire et multimodal de voyageurs, le renforcement du transport ferroviaire à longue distance devrait s’accompagner de son intégration dans différents réseaux ferroviaires interrégionaux, régionaux, urbains et périurbains ainsi qu’avec d’autres modes et le RTE-T, améliorant ainsi la mobilité de porte à porte.

Le rapport préconise i) **d’accélérer la construction de nouvelles lignes ferroviaires** et de promouvoir davantage l’achèvement de projets d’infrastructure, y compris des ponts reliant les îles au continent, afin de combler les chaînons manquants existants et d’améliorer l’intégration des îles aux autoroutes de la mer; ii) de garantir le déploiement synchronisé des systèmes au sol et des unités embarquées et d’améliorer la gouvernance de l’ERTMS ; iii) de garantir des financements rapides, suffisants et efficaces pour soutenir les investissements.

Renforcement de l’infrastructure ferroviaire de voyageurs

Les députés estiment que l’achèvement en temps voulu des corridors multimodaux et continus du réseau central RTE-T d’ici à 2030 constituera une première étape vers une intégration plus poussée du réseau. Cela doit impliquer **l’élimination des goulets d’étranglement et des liaisons manquantes** ainsi que l’ achèvement des tronçons transfrontaliers. Ils sont favorables au projet de connexions ferroviaires à grande vitesse dans le cadre du réseau central étendu, dont la réalisation est prévue à l’horizon 2040. Les

investissements prioritaires devraient également être orientés vers le développement des liaisons à longue distance et les liaisons ferroviaires transfrontalières à grande vitesse, en particulier dans les zones où il n' existe actuellement aucune infrastructure ferroviaire à grande vitesse.

La Commission est invitée à adopter des actions et des projets visant à soutenir une **meilleure connectivité du transport multimodal local durable et ferroviaire** dans les zones périphériques et côtières. Les députés soulignent la nécessité d'améliorer l'utilisation des fonds de l'Union afin de garantir des investissements massifs de haute qualité dans des infrastructures de transport durables et efficaces; y compris les liaisons ferroviaires à grande vitesse manquantes.

Disponibilité suffisante du matériel roulant.

Le rapport préconise de clarifier et de simplifier les règles en matière d'aides d'État relatives au financement public du matériel roulant interopérable pour les services transfrontaliers dans les lignes directrices révisées pour le secteur ferroviaire. Il invite les entreprises ferroviaires à **prévoir des commandes suffisantes** de matériel roulant à grande vitesse, conformément aux objectifs de la Commission de doubler la grande vitesse d'ici 2040. Le matériel roulant pour les services de trains de nuit devrait être planifié en temps utile afin de faciliter la renaissance des trains de nuit.

Les députés soulignent la nécessité d'exigences et de spécifications claires en matière d'interopérabilité et d'investissements supplémentaires dans le matériel roulant.

Adapter la formation et la certification des conducteurs de train

Le rapport souligne que le manque d'harmonisation de la certification des conducteurs de train peut entraver leur mobilité entre les États membres et le développement des services de transport de voyageurs à longue distance. Il souligne, en outre, la nécessité de **promouvoir une langue de travail unique** à l' échelle de l'Union, à savoir l'anglais, pour les conducteurs de train assurant des liaisons ferroviaires longue distance et transfrontalières de voyageurs qui ne parlent pas les langues des États membres traversés pendant le voyage.

Utilisation plus efficace des réseaux

Le rapport insiste sur l'importance de garantir une meilleure utilisation du réseau et préconise de prendre des mesures pour fluidifier le flux de passagers, notamment la mise en place de nœuds de transit et de nœuds terminaux le long des itinéraires à grande vitesse, et pour **renforcer l'attrait des trains de nuit**. Il encourage les États membres à prévoir un financement pluriannuel afin de permettre l'entretien et le développement planifiés et coordonnés au niveau international des infrastructures, de réduire les restrictions temporaires de capacité et d'améliorer la fiabilité du rail international.

Le rapport a également souligné l'importance :

- d'une **tarification équitable et appropriée de l'accès aux voies** pour tous les opérateurs, tout en garantissant l'égalité de traitement entre les opérateurs historiques et les nouveaux entrants et en veillant à ce que les réseaux d'infrastructures soient financés de manière adéquate;

- d'une **billetterie intelligente** plus accessible pour faciliter la planification des voyages multimodaux;

- d'une **protection appropriée des passagers en cas de retard ou de correspondance manquée**: qu'ils aient réservé un billet direct ou des billets séparés, les passagers devraient bénéficier, au minimum, de la poursuite du voyage, qui est un facteur clé dans le choix de leur mode de transport;

- d’explorer toutes les possibilités possibles pour garantir des **conditions de concurrence équitables** avec les autres modes de transport;

- du rôle des **contrats de service public** dans la promotion de la continuité des services transfrontaliers pour les citoyens européens et l’amélioration des connexions vers des destinations intéressantes, telles que les destinations touristiques et historiques;

- de maintenir la dynamique de l’Année européenne du rail 2021 dans le cadre de l’Année européenne de la jeunesse 2022 **en encourageant les jeunes à voyager en train** et en les attirant vers des professions du secteur ferroviaire.